

Procès verbal conseil d'école du 9 novembre 2023

Membres conseil d'école

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école - Président : Stéphane LAFRANCESCHINA	X	
Enseignants de l'école		
Hayet CHERCHALLI	X	
Yoann HIEBOUS	X	
Charlène DEPAUX	X	
Charlotte MUYS	X	
Christian PUEL	X	
Françoise MARTIN-NÈBLE	X	
Jean-Christophe TURC	X	
Léa NORELLI		X
Philippe GÉRON	X	
Séverine GREVERATH	X	
Représentants des parents d'élèves titulaires		
Radia BOUDERBANE		X
Pierre CHAPUIS	X	
Marie CONTAL	X	
Romain DU CHAFFAUT	X	
Ahmad HABLY		
Théo LACROIX	X	
Noureddine ZITOUNI		X
Membres de droit		
Inspectrice de l'Éducation Nationale : Nathalie PONTAROLLO		
Maire de la Commune ou son représentant : Christine GARNIER	X	
DDEN Nanou JOURDAN		
VOIX CONSULTATIVE		
Enseignant de langues vivantes : Fahim ENNOUHI	X	
Représentants des parents d'élèves titulaires : Conseil de section internationale	Suppléant.e	
Ahmad HABLY	Hasna EZZOUINE	
Pierre CHAPUIS	Noureddine ZITOUNI	X
Radia BOUDERBANE		

Le conseil d'école est ouvert à 18 h 05

1. ORGANISATION INTERNE DU CONSEIL D'ÉCOLE

a) Présentation des résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

- Pour le conseil d'école :

Nombre d'inscrits 340 Votants 42 Nuls 5 participation 12,35 %

- Pour le conseil de section internationale :

L'élection n'a pas pu être organisée faute d'accomplissement des démarches, un tirage au sort a permis de désigner des représentants parmi les parents volontaires.

Le directeur remercie les représentants des parents d'élèves élus malgré les circonstances et les chiffres et espère que nous pourrons travailler ensemble pour que les élèves puissent venir à l'école avec plaisir.

b) Présentation du règlement intérieur et du fonctionnement du conseil d'école, évolution vers un vote uniquement par correspondance.

Le règlement intérieur du conseil d'école organise les modalités d'inscription des questions adressées au conseil, et la proposition d'inscription de sujet au conseil d'école. L'ordre du jour étant envoyé au plus tard 8 jours avant le conseil, le directeur demande aux parents d'élèves de prévoir un délai afin de pouvoir échanger et organiser l'ordre du jour en partenariat.

Le directeur rappelle aux parents d'élèves qu'ils ont la possibilité d'organiser des réunions au sein de l'école afin de préparer les conseils, rencontrer les parents d'élèves, qu'ils peuvent transmettre des informations à publier sur le site de l'école et des mots à distribuer en les fournissant en quantité.

Dates des conseils d'école :

Jeudi 21 mars 2024 18h00

Mardi 25 juin 2024 18h00

Date du conseil de section internationale

Jeudi 25 janvier 2024 18h00

2. Organisation générale de l'école

a) Rentrée 2023 :

Le directeur fait un retour sur le déroulement de la rentrée 2023 en présentant l'ensemble des personnels travaillant au sein de l'école sur le temps scolaire et périscolaire.

Les effectifs au sein de l'école sont en baisse comme sur l'ensemble de la commune de Grenoble (-1200 élèves en quelques années) liée à différents facteurs dont la baisse de la natalité.

Sur l'école Menon, cette année, la moyenne par classe est de 22 élèves.

Lors de cette rentrée 2023, le conseil des maîtres a manifesté la volonté de faire respecter le règlement intérieur par les élèves et leurs parents en commençant par le respect des horaires. Cette règle est d'autant plus renforcée à présent avec l'élévation du niveau du plan Vigipirate.

- Les élèves doivent arriver avant 8h30 et 13h45.
- Les élèves retardataires devront se présenter aux heures de récréation et leurs parents justifier le retard.

Les demandes de sortie pour rendez-vous devront être autorisées par la direction de l'école et non les enseignants. A défaut il s'agira d'absence injustifiée pour lesquelles une remontée sera faite auprès de la direction académique. Les premiers courriers ont été envoyés. L'équipe enseignante rappelle que toute absence doit être justifiée sans délai et par écrit au retour de l'enfant dans le cahier de liaison.

b) Vote du règlement intérieur

L'équipe enseignante propose de reconduire le règlement intérieur en l'état.

Le règlement est composé de plusieurs parties :

- le règlement intérieur adapté du règlement type départemental
- de la charte de la laïcité
- la charte informatique
- la charte de l'accompagnateur

Le règlement est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

Une version du règlement adaptée aux élèves est aussi diffusée aux enfants (élaborée par le conseil d'enfants).

c) Exercices de sécurité

L'exercice incendie trimestriel s'est très bien déroulé. Les enseignants et les élèves avaient préparé en amont l'exercice : comment et où évacuer. Pour tout un chacun il est facile de réagir car depuis la maternelle, ces exercices ont permis de développer des réflexes en cas d'incendie. Les élèves et les enseignants savent quoi faire au signal.

Le directeur présente le Plan Particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'école. Il rappelle aux représentants des parents d'élèves les risques possibles sur le secteur de l'école. Les risques naturels, industriels et intrusions sont distingués.

Dans le cas des risques majeurs comme tout citoyen, les enseignants seront alertés par les sirènes déclenchées par les services de la Préfecture et le dispositif Fr-Alert. Le directeur rappelle aux parents que dans ce cas ils ne doivent pas venir chercher leurs enfants à l'école : ils sont en sécurité.

En revanche concernant les alertes intrusions, depuis des années, la direction de l'école signale à la direction des services académiques, à la ville de Grenoble qu'aucune alerte artisanale n'a fonctionné. Le service mobile de sécurité est venu faire un état des lieux et sa conclusion est claire : seule une alarme reconnaissable de tous, déclenchable par tous et en tout lieux peut avoir un impact sur une situation de crise. A ce jour le statut quo n'a pas changé, l'exercice qui aura lieu prochainement est voué à l'échec. Madame Garnier souligne que dans ce domaine, comme souvent, la nouvelle réglementation imposée par l'éducation nationale ne s'accompagne pas de financements. Toutefois la collectivité a sollicité un groupe de travail avec la direction académique sur ce sujet, mais elle n'a pas eu de réponse. Une réflexion est en cours pour le développement d'un système d'alerte sans fil, les services de la ville ont besoin d'en connaître le fonctionnement, l'efficacité et le coût.

Mme Maillard (CET sur l'école Menon) tient à remercier le directeur de l'école Menon pour la formation qu'il a apporté aux agents de la ville de Grenoble (techniques et DIR ALP) concernant les conduites à tenir lors d'une alerte PPMS.

3. Vie de l'école

a) Présentation des évaluations nationales CP, CE1, CM1

L'équipe enseignante présente les évaluations nationales au conseil d'école. Celles-ci ont pour objectif d'aider les enseignants à repérer les domaines dans lesquels des élèves pourraient avoir besoin d'une attention particulière.

Ces évaluations ont eu lieu en septembre pour les CP, CE1, CM1, et se renouvelleront en CP au mois de janvier.

Dans l'ensemble les objectifs sont atteints. Selon les niveaux, des compétences précises ont mis en avant des besoins pour quelques élèves, certains résultats plus fragiles relèvent de la programmation des apprentissages.

Lors des entretiens avec les familles, les enseignants ont expliqué les résultats des enfants.

b) Projets éducatifs sur l'année scolaires

L'équipe enseignante présente les différents projets éducatifs qui seront développés sur l'année scolaire. L'équipe a fait le choix de les présenter en fonction des parcours qu'effectueront les élèves sur l'année toutes classes confondues.

- Parcours d'éducation artistique et culturel
 - Parcours d'éducation à la santé et au développement durablement
 - Parcours d'éducation à la citoyenneté
- (Annexe 2)

Madame Garnier demande à l'équipe enseignante pourquoi elle n'a pas déposé de dossier dans les appels à projet. Le directeur n'a pas eu de demande des enseignants et à ce jour, la coopérative permet de financer les projets.

Madame Garnier remarque aussi qu'il n'y a pas eu de demande de classe transplantée par l'équipe enseignante. Le directeur rappelle qu'une demande a été déposée l'an dernier mais refusée. Mme Garnier souligne que c'est d'autant plus dommage car l'acceptation pourrait être

plus facile après un premier refus.

Les enseignants remarquent que les critères d'attribution favorisent plus les classes en éducation prioritaire. D'autre part, un départ en classe de découverte implique un investissement et une disponibilité personnel de la part des enseignants ce qui n'est pas le cas de tous les enseignants. L'équipe enseignante n'a pas souhaité faire de demande.

c) Section internationale

Lors de la rentrée 2023, 90 élèves sont inscrits au sein de la section internationale.

La somme de 440 euros a été dépensée pour l'achat de fournitures et l'impression de livrets pour les élèves de CE2, CM1, CM2.

Le directeur demande si une dotation spéciale sera attribuée pour les sections internationales.

Madame Garnier résume le projet d'investissement de la Ville dans l'objectif d'atteindre la gratuité totale des fournitures scolaires pour l'ensemble des familles des écoles grenobloises. Un investissement de 500K€ est programmé. Un groupe de travail est en place avec des personnels de l'éducation nationale dont des directeurs afin de définir les fournitures nécessaires, elle souhaite que les sections internationales soient prises en compte dans cette dotation.

L'équipe enseignante se questionne sur les raisons de ce choix de la ville. Certes les fournitures seront prévues en début d'année, mais le renouvellement régulier sera-t-il aussi financé ?

Madame Garnier souligne que des directeurs d'école font parti du groupe de travail, il faut que les enseignants les interpellent.

Les projets pour l'année viseront :

- la journée mondiale de la langue arabe
- la fête de la section internationale

Mme Cherchalli demande si la journée des sections internationales aura lieu à nouveau. Le directeur ne sait pas qu'elle réponse apporter. Il était porteur de ce projet, co-construit avec les directions des autres écoles concernées et les enseignants de langue de ces écoles. Cette année, il n'aura plus le temps de s'investir comme il le faisait par le passé dans le fonctionnement de la section internationale. I

d) Bilan de l'exercice comptable de la coopérative scolaire 2022-23

Le bilan de l'exercice comptable est présenté. Les dépenses ont majoritairement servies à la mise en œuvre des actions éducatives au sein des classes, à l'achat de matériel pour les différents projets.

Monsieur Lacroix demande d'où vient le fait que l'encours de la coopérative soit de 12000€ en fin d'exercice. C'est en partie dû à la période Covid pendant laquelle les collectivités ont continué à verser des subventions qui n'ont pas pu être dépensées par les coopératives scolaires.

Voir Annexe 3.

e) Temps périscolaire

L'équipe de direction ALP (Accueil Loisir Périscolaire) se présente aux membres du conseil.

Mme Contal souligne la difficulté pour les parents de faire face aux journées de fermeture. Cela a des conséquences pour les familles, les relations avec les employeurs mais aussi sur la scolarité des enfants qui ne reviennent pas en classe les après-midi concernées en raison de la distance domicile-école.

Mme Tonin (Dir ALP adjointe) comprend la remarque de Mme Contal. Les fermetures

impliquées répondent à un manque de personnel, jusqu'à ce jour, la ville n'est pas parvenue à recruter le nombre d'animateurs nécessaire pour garantir la sécurité des enfants sur les temps périscolaires.

Mme Mohamed (Dir ALP) souligne que toutes les solutions ont été cherchées pour éviter au maximum les fermetures de temps périscolaires qui auraient pu être encore plus nombreuses sur les écoles Menon et Cornélie Gémond. Il a été fait appel à des animateurs et Dir ALP d'autres écoles, à des personnels administratifs du service Territoire éducation afin que l'accueil soit possible.

Cette semaine, Mmes Tonin et Mohamed ont procédé à des recrutements d'animateurs, les équipes des sites Hébert et Gémond devraient être quasiment complètes à partir du 17 novembre. Cela dépend aussi des personnes recrutées, en effet, il est arrivé que des personnels recrutés le lundi démissionnent le jeudi.

L'équipe périscolaire annonce qu'elle travaillera avec l'association Menon à l'unisson et l'équipe enseignante pour le goûter de Noël, la fête de la section internationale.

4. Moyens matériels et utilisation des locaux

a) Développement de l'ENT ONE

Depuis le retour des vacances, un Espace Numérique de Travail a été développé sur les écoles de Grenoble. Il permet de simplifier la communication entre l'école et les familles. Accessible sur un ordinateur, un smartphone, une tablette.

Aujourd'hui l'équipe enseignante n'ayant aucune formation sur cet outil en prend possession lentement, l'utilise pour faire l'appel. Les autres fonctionnalités seront développées ou non selon le temps et les capacités des enseignants.

Mme Contal et M Du Chaffaut s'interrogent sur l'utilité de développer un réseau social pour les enfants.

Le directeur avoue que lui aussi a été inquiet par cet aspect en conséquent dès le début il a bloqué toutes les possibilités pour les enfants de correspondre, dialoguer à travers ONE.

Mme Garnier souligne que la ville de Grenoble a fait le choix de cet ENT car il pourra être utilisé par le périscolaire pour communiquer, pour des activités numériques avec les enfants.

M Du Chaffaut demande si cet équipement répond à la priorité des enseignants qui soulignent les problèmes de financement du papier pour la reprographie.

b) Suivi des demandes de travaux

Le directeur présente la situation des demandes actuelles de travaux sur l'école.

- Réalisées :

Site Hébert : réhabilitation de la salle périscolaire, de la tisanerie des agents et des locaux de stockage des produits d'entretien, installation de 3 vidéoprojecteurs cycle 2, installation de portes coupe-feu.

Site Gémond : reprise du sol du gymnase, du restaurant scolaire

- En attente :

Hébert : changement du portail, installation de râteliers trottinettes (place aux enfants)

Gémond : changement des fenêtres (isolation phonique, thermique), rénovation du restaurant scolaire, sol de la classe 2 (CM2A).

- A venir :

Cloisonnement de l'escalier du site Gémond (mise aux normes)

L'équipe enseignante regrette que les travaux de la cour du site Gémond n'aient pas pu avoir lieu cet été. Mme Garnier explique que l'entreprise qui avait été retenue pour le marché a décidé de modifier son calendrier ce qui a rendu le chantier impossible.

L'équipe enseignante souligne l'urgence de prendre en charge le changement des huisseries du site Gémond (infiltration d'eau de pluie, courant d'air....). Mme Garnier explique qu'un plan d'intervention est programmé sur les écoles de Grenoble.

Le conseil d'école est levé à 19h45

Annexe 1 :

- règlement intérieur de l'école voté par le conseil d'école en date du 9 novembre 2023

Annexe 2 Projet pédagogiques année 2023-2024



**Le prix des incorruptibles
École et cinéma
Cinémathèque de Grenoble
Théâtre**

**Tous 1 livre
Musées, Muséum
Concerts scolaires**

**Bibliothèques
Fondation Glénat
Fête du court métrage**



**Égalité filles – garçons (Santé scolaire) Gestion des émotions (Santé scolaire)
Mon corps c'est personnel(Santé scolaire)
Prévention du harcèlement (Service sanitaire, Lycéens ambassadeurs)
Quelque chose dans l'air**



**A la découverte des ENS
Prévention routière : APER
Semaine de la presse
Conseil des enfants
Journée de la laïcité
La nature autour de moi.
Journée des droits de l'enfant.**

Annexe 3 : BILAN EXERCICE COMPTABLE 22/23 Coopérative scolaire

DÉPENSES (charges)			RECETTES (produits)		
6070	Achats d'objets (à céder)	0,00 €	7070	Vente d'objets	0,00 €
6181	Assurances	60,50 €	7080	Produits des activités éducatives	816,09 €
6181	Charges des activités éducatives	9 305,89 €	7410	Subventions reçues	4 432,00 €
6270	Frais bancaires	21,96 €	7551	Contributions participatives	0,00 €
6586	Cotisation à l'OCCE	508,20 €	75511	Dons d'associations	0,00 €
6700	Charges exceptionnelles	0,00 €	7562	Participation des familles	2 811,00 €
6800	Achats de biens durables	350,00 €	7700	Produits exceptionnels	5,00 €

TOTAL DES DÉPENSES	10 246,55 €	TOTAL DES RECETTES	8 064,09 €
EXCÉDENT (A)	0,00 €	DÉFICIT(B)	2 182,46 €

512 ou 514	Banque ou Banque Postale	12 436,04 €
	<i>(Cohérent avec le dernier relevé du bilan)</i>	